



C.S.P.C



CHAMBRE SYNDICALE DES PROPRIETAIRES ET COPROPRIETAIRES DE FRANCE

Association loi 1er Juillet 1901 à but non lucratif

Tel. : 01 58 88 08 08 ou 01 47 34 11 11 (de 14 h 30 à 17 h 30)

E-mail : cspcfrance@orange.fr

Fax : 01 46 01 00 45

Internet : www.cspc.asso.fr

PERMANENCES SANS RENDEZ-VOUS

PARIS 15^{ÈME}

tous les jours de 14 h 30 à 17 h 30

Samedi de 9 h 00 à 12 h 00

85, rue Mademoiselle

Métro : Cambronne (6), Commerce (8),

Vaugirard (12) Adolphe Chérioux, Convention (12)

Bus : Pecllet (70-80-88), Cambronne Lecourbe (39)

ISSY LES MOULINEAUX

tous les jours de 14 h 30 à 17 h 30

21, rue Jean-Pierre Timbaud

Métro : Mairie d'Issy + bus 123

Pte. Saint-Cloud + bus 289

TRAM T2 : Les Moulineaux

RER C : Issy

PARIS 4^{ÈME}

les vendredis

de 14 h 30 à 17 h 30

24, bd Sébastopol

code : 2C4A - 4^{ème} Et. à D.

Métro : Hôtel de Ville

RER : Châtelet les Halles

PARIS 8^{ÈME}

les lundis de 10 h 00 à 12 h 30

Mairie du 8^{ème} esc C

Salle des Permanences

3 rue de Lisbonne

Métro : St Augustin ou Villiers

VERSAILLES

tous les mercredis de 14 h 30 à 19 h 00

13, rue Colbert (Place d'Armes)

Interphone Avocat (1^{er} étage)

RER : Versailles Rive gauche ou Versailles Chantiers

SNCF : Versailles Rive Droite

Bus : 171 (Château de Versailles)

VOUS ETES COPROPRIETAIRE ? OCCUPANT OU BAILLEUR ? A PARIS OU EN PROVINCE ?

Ne soyez plus seul : une équipe de 50 consultants bénévoles, spécialisés, compétents, motivés, dynamiques, est là pour vous renseigner, vous conseiller, et vous assister dans tous les problèmes que vous rencontrez concernant le droit immobilier en général (juridique, comptable, technique), et :

LA COPROPRIETE

- Syndic - Conseil Syndical
- Assemblée Générale
- Répartitions des charges
- Travaux - Contrats - Techniciens
- Règlement de copropriété
- Examen des comptes
- Malfaçons (communs/privatifs)
- Aide aux A.G. par Avocats
- Caves - Parkings - Antennes - Balcons
- Achats - Ventes - Locations
- Gardien - Loge - Nettoyage
- Chauffage - Eau - Ascenseur
- Assurance loyers impayés
- Baux d'habitation ou commerciaux
- Economies de charges
- Bruits - Nuisances
- Syndic Bénévole
- Contrôles d'accès
- Expulsions
- Réceptions Appart/Maisons
- Audits techniques
- Fiscalité immobilière (droit fiscal)
- Tous documents sur place
- Traitement des impayés
- Traitement des litiges - Contentieux
- Syndicat secondaire - Scission
- ASL - Syndicat coopératif - AFUL
- Carnet d'entretien (loi SRU)
- Médiation (droit social)

Consultations par professionnels spécialisés, bénévoles ou retraités :

Avocats, Notaires, Architectes, Géomètres-Experts, Huissiers de Justice, Experts-comptables, Experts judiciaires, Ingénieurs, Économistes de la Construction, Assureurs-Conseils, Administrateurs de biens, Banquiers, Promoteurs, et divers experts en chauffage, électricité, immobilier, compteurs d'eau, ascenseur, Loi Carrez, diagnostic bois, amiante, gaz, diagnostic plomb et experts du Bâtiment.

Quel que soit votre problème, avec nous vous trouverez la solution au mieux de vos intérêts.

L'important n'est pas de savoir ce qu'est la loi, mais comment la faire appliquer

BULLETIN D'ADHESION

Adhésion prise en charge par la copropriété si vous êtes au conseil syndical ou syndic bénévole : art. 27 décret du 17 mars 1967

Nom : Prénom :

Adresse : CP : Ville :

Tel domicile : Tel portable :

E-mail : Membre du Conseil Syndical : oui non

TARIF ADHESION : 120€ la 1^{ère} année (50 € droit d'entrée + 70 € cotisation) et 70 € les années suivantes.

Règlement à l'ordre de la C.S.P.C. à envoyer à l'adresse suivante :

✉ **C.S.P.C. - 21, rue Jean-Pierre Timbaud 92130 ISSY LES MOULINEAUX**

Consultations gratuites illimitées par téléphone aux heures de permanence, email et aux permanences sans rendez-vous